Jeunes
en librairie

Participez avant le 25 juin 2021

Jeunes en librairie en Auvergne-Rhône-Alpes : foire aux questions des enseignants

Jeunes en librairie est un dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) qui permet aux jeunes de découvrir les librairies et leur rôle essentiel dans la chaîne du livre. Ci-dessous, toutes les réponses aux questions que vous (enseignants) vous vous posez avant de participer ! [Page évolutive]

Jeunes en librairie est un programme d'éducation artistique et culturelle en direction des collégiens, lycéens et apprentis, destiné à promouvoir l'accès au livre, faire connaître le rôle du libraire dans la chaîne du livre et encourager la fréquentation et l'achat de livres en librairie.

Expérimenté en Nouvelle-Aquitaine et dans les Hauts-de-France, ce programme est étendu à d'autres régions, dans le cadre du plan de relance économique 2021-2022. A la demande de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'agence sera dès 2021 l'opérateur de ce dispositif pour la région, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) et l'association Chez mon libraire.

En savoir plus sur le dispositif Jeunes en librairie Auvergne-Rhône-Alpes

Foire aux questions Enseignants

Ma classe participe déjà à un projet d'EAC autour du livre. Puis-je bénéficier du dispositif Jeunes en librairie ?

Oui, le dispositif peut s'articuler avec les actions déjà existantes en faveur du livre et de la lecture, qui peuvent être spécifiques aux académies concernées ou relever d'initiatives régionales ou nationales, ou avec des projets de classe déjà existants ou en cours d'élaboration. Dans ce cas, il est souhaitable que le projet ait une dimension transdisciplinaire, impliquant des enseignants de spécialités différentes.
Dans tous les cas, il faut mentionner dans toutes vos demandes de subvention qu'une partie du projet fait appel au dispositif Jeunes en librairie.

Quelles types de dépenses sont prises en charge par Jeunes en librairie ?

Le dispositif prend en charge l'intervention du libraire en classe, ses frais de transport, ainsi que les dépenses des élèves en librairie.Le dispositif pourra également financer la rémunération et le défraiment des autres intervenants prévus dans le cadre d'actions complémentaires (si pas déjà financées par d'autres dispositifs).

A quel moment je saurai si mon projet est retenu ?

Une commission régionale se réunit le 13 juillet pour décider des projets soutenus, ainsi que des montants alloués pour le projet (prise en charge de l'achat des livres et de l'intervention du libraire, prise en charge d'actions complémentaires).

Quelle sera la participation de mon établissement ?

L'établissement d'enseignement prend en charge :

- le transport de la classe en librairie ou dans les autres lieux du livre, si vous avez prévu des visites dans votre projet ;
- les éventuels repas de midi des intervenants ;
- le petit matériel pour les ateliers (papier, crayons, colle, impressions, etc.).

En cas de difficultés rencontrées pour la prise en charge du transport de la classe, merci de contacter Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture afin d'étudier les solutions possibles.

A quel moment dois-je contacter le libraire pour imaginer mon projet ?

Les libraires doivent être contactés **avant le dépôt du projet** et doivent avoir préalablement donné leur accord pour participer au dispositif.
Le contact avec le libraire est indispensable pour définir les dates de rencontres et les contours du projet.
Attention : les libraires sont peu disponibles pendant la période de la rentrée scolaire et littéraire jusqu'aux fêtes de fin d'année. Les projets construits avec eux auront probablement lieu à un autre moment de l'année, sauf avis contraire.

Comment trouver une librairie de proximité ?

Sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture, vous trouverez :

- un annuaire des librairies de la région, avec un moteur de recherche avancé (par ville, par département, par type de librairie)
- une cartographie des librairies indépendantes d'Auvergne-Rhône-Alpes

Est-il obligatoire de travailler avec un établissement de proximité ?

Il est préférable que le projet se construise avec les libraires situés à proximité de l'établissement scolaire. Cela peut permettre de construire une relation durable avec le libraire. Néanmoins, le choix peut se faire aussi par affinités, dans la mesure où le déplacement de la classe dans l'établissement n'est pas problématique.

Comment trouver d'autres intervenants pour mon projet ?

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture met à votre disposition une boîte à outils pour trouver des intervenants de la région.Il est fortement conseillé de travailler avec des auteurs et des professionnels du livre de la région, mais cela n'est pas obligatoire.

Comment trouver des idées d'animation pour construire mon projet ?

Cette boîte à outils vous permet également de trouver des idées d'animations et d'actions pédagogiques autour de la chaîne du livre et de la librairie indépendante, vous donne des clés pour construire votre budget prévisionnel et met à votre disposition des ressources sur la chaîne du livre.

Renseignements

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

- Mathilde Bouvier, chargée d'opération Jeunes en librairie
  07 56 21 14 76 / m.bouvier@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Délégations Académiques aux Arts et à la culture

- DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr
- DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr
- DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr
- DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr

---

Dernière édition : 26 nov. 2025 à 19:24
https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/jeunes-en-librairie-auvergne-rhone-alpes-foire-aux-questions-des-enseignants